

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-REMY-DES-MONTS  
DU 07 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 07 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 29/11/2023	<b>Présents</b> : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes : Patricia JINJOLET, Fanny GISSELERE, Charlotte LETOURNEUR,
Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 08/12/2023	MM David PAYSAN, Hubert LECUREUR, Frédéric DESSEAUX, Jérôme PAINEAU, Loïc VILLAINÉ, Rémy YVON, Gilles MURAIL.
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Procuration(s) : 1	<b>Absent(es) excusé(es)</b> : Sabrina RICHARD, Alexis FAGOT a donné procuration à Philippe CHARTIER.  <b>Secrétaire de séance voir nommé(e)</b> : Rémy YVON  Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation de la réunion du 28 septembre 2023**

- **SYNDICAT DU PERCHE SUD : approbation des rapports du prix et de la qualité de la distribution d'eau** (documentation transmise par mail le 29/11/23)
- **SIDPEP PERSEIGNE SAOSNOIS : approbation des rapports du prix et de la qualité de la distribution d'eau** (documentation transmise par mail le 29/11/2023)
- **Avis sur la Conférence régionale de gouvernance** (documentation transmis par mail le 29/11/23)
- **Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes (fleurissement)**
- **CYBERSECURITE : proposition de devis**
- **Révision des loyers locatifs et charges** (documentation transmis par mail le 29/11/23)
- **Tarifs divers 2024 (assainissement, location salles, cimetière...)**
- **Décisions modificatives 3** (suite à notification dotations et décisions depuis le vote du budget)
- **Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire**
- **Questions diverses** : assainissement extension du réseau, fin de contrat/ poteaux incendie/personnel...

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de faire part de ses éventuelles observations concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2023. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

<b>2023-43</b> Délibération -Environnement	<b>SIAEP DU PERCHE SUD : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022</b>
---	--

Rapport transmis au CM par mail le 29 novembre 2023

M CHARTIER, délégué au SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) du Perche Sud rend compte de la réunion du 27 septembre 2023 et du rapport annuel 2022.

Vu l'article L.2224-5I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable.

Les rapports concernant la distribution d'eau Potable du SIAEP du PERCHE SUD, ayant été approuvés par le Comité Syndical le 27 septembre 2022, sont présentés au Conseil Municipal.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

OUI CET EXPOSE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP DU PERCHE SUD.

2023-44

Délibération  
-Divers

**SIDPEP PERSEIGNE MAINE SAOSNOIS : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022**

Rapport transmis au CM par mail le 29 novembre 2023

M YVON, délégué au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Perseigne Saosnois rend compte des dernières réunions et du rapport annuel 2022.

Vu l'article L.2224-5I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable.

Les rapports du SIDPEP concernant la distribution d'eau potable du SIAEP du Saosnois et de la ville de Mamers ainsi que celui concernant l'unité de production de Bel Air, ayant été approuvés par le Comité Syndical le 05 septembre 2022, sont présentés au Conseil Municipal.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

OUI CET EXPOSE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité d'eau potable 2022.

APPROUVE le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP DU SAOSNOIS, ainsi que celui de l'unité de production de Bel Air.

\*\*\*\*\*

Afin d'aligner le prix de l'eau sur toutes les communes, M Yvon précise que les factures pour les habitants de St Rémy des Monts raccordés au SIDPEP devraient baisser d'environ 30€. Le syndicat dénombre 7 753 abonnés.

2023-45

Délibération -Environnement

**AVIS SUR CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE**

Documentation transmise au CM par mail le 29 novembre 2023

Dans le cadre de la modification du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et Égalité des Territoires), la Commune a été sollicitée par la Région des Pays de la Loire pour donner un avis sur la composition de la Commission Régionale ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire comme ci-après :

**Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance**

**Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif**

**Membres votants : 120**

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leurs représentants
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leurs représentants
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leurs représentants (hors SCOT mono EPCI)

## PV de la réunion du conseil municipal du 07 décembre 2023

- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
  - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations Départementales de Maires et Présidents de communautés :
  - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations Départementales des Maires Ruraux de France
  - o Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

### Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leurs représentants
- 4 Présidents des PNR ou leurs représentants
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leurs représentants
- 3 Présidents des EPF ou leurs représentants
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leurs représentants

OUI CET EXPOSE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET un avis favorable** sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

**2023-46**

Délibération -Subventions

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES.**

RETRAIT DE M PAYSAN David et MME GISSELERE Fanny, membres du Comité des Fêtes ;

En raison d'animations fleuries complémentaires réglées par le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser au Comité des Fêtes, une subvention complémentaire d'un montant de 200€ au compte C/6574.

**2023-47**

Délibération -Divers

### **CYBERSECURITE : Proposition de devis avec e-Collectivités**

Dans le cadre d'une réunion organisée par la Préfecture de la Sarthe en collaboration avec l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et de la Région des Pays de la Loire, les communes ont été alarmées sur la protection des données personnelles, l'exposition aux Cyber attaques ne cessant d'augmenter.

Même si des outils sont mis en place (antivirus, analyseurs de réseau), rien n'empêche la vigilance dont chaque utilisateur doit faire preuve. A l'heure du numérique, la cybersécurité est un enjeu majeur. Violation de réseaux, attaques surchargeant les systèmes, vol de données, prise en otage des données via un *rançongiciel*... les cyber-risques sont devenus une menace du quotidien.

Face à ces risques, il est indispensable d'avoir une réaction rapide et appropriée.

Étant adhérent à e-Collectivités, il est proposé une mise en sécurité aux conditions ci-dessous pour 3 ans :

- o Année N : (montant des abonnements/an + montant déploiement du pack) - montant de la subvention ANSSI/an soit 756,00 € HT ; (dont 450€ H.T pour analyses des risques)
- o Année N+1: montant des abonnements/an - montant de la subvention ANSSI/an soit 261,00 € HT ;

PV de la réunion du conseil municipal du 07 décembre 2023

- Année N+2 : montant des abonnements/an - montant de la subvention ANSSI/an soit 261,00 € HT ;

Selon l'analyse des risques, le devis pourra être ajusté par la suite.

- L'analyse de risque se contente de vérifier lors d'une visio les éléments physiques, logiciels et organisationnels mis en place.
- S'il était nécessaire de vérifier/tester la sécurité wifi de la salle, par exemple, des prestations d'audit de sécurité plus poussées peuvent être proposées.

OUI CET EXPOSE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition jointe sous réserve de nécessités après études des risques, et charge le Maire de signer le devis proposé dans la limite du devis présenté.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, lors de cette réunion, il a été fortement conseillé de créer des adresses professionnelles et de pas utiliser de Gmail (EU), (à voir avec notre assistance informatique)

<b>2023-48</b> Délibération – Habitat	<b>REVISION DES LOYERS LOCATIFS / CHARGES</b>
--	---

**2023** : comme chaque année, le Conseil est invité à procéder à la révision des loyers.

Après présentation de l'augmentation possible des loyers au 1er janvier 2024, le Conseil, après débat, et vote par 3 voix pour augmenter (C. LETOURNEUR, A. JUGLET et L.VILLAIN), 2 abstentions (H.LECUREUR et F. DESSEAUX) et 9 voix pour maintenir les loyers actuels (P.CHARTIER et sa procuration, P.JINJOLET, F.GISSELERE, S.CINTRAT, D.PAYSAN, J. PAINEAU, R. YVON, G. MURAIL.)

Au vu du vote, le montant des loyers actuels est maintenu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la délibération 2021-56 du 09 décembre 2021. Un courrier sera adressé aux locataires.

<b>2023-49</b> Délibération -Finances	<b>TARIFS 2024 : Assainissement, location salles communales, Cimetière)</b>
--	---

Comme chaque année, le Conseil est appelé à réviser les différents tarifs des régies (tarifs assainissement, branchement assainissement, concessions cimetière, etc...).

A l'unanimité, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité ou voix, **DÉCIDE** de maintenir les différents tarifs actuels **jusqu'à nouvelle décision**.

- ✓ BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT = 300€ (délibération 2018-69 du 11/12/2018)
- ✓ ASSAINISSEMENT : abonnement et consommation (délibération 2023-16 du 30/03/2023)
- ✓ CIMETIÈRE (délibérations 2017-08 du 26/01/2017 et 2023-04 du 02/03/2023)
- ✓ SALLE INTERGENERATIONNELLE (délibération du 2021-57 et 2022-36 du 09/12/ 2021 et 18/07/2022)

<b>2023-50</b> Délibération – Délégations	<b>DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-23 DU CGCT</b>
--	---

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-41 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal des décisions importantes prises par le Maire en vertu de ces délégations, le Maire informe le Conseil Municipal,

1- Des décisions de non préemption pour les immeubles suivants :

Date dépôt	N° enregistrement	Adresse du terrain	Référence cadastre	Surface
06-10/2023	DIA 2023-0008	14 allée de la Roseraie	A 681 et ZD 217	978m <sup>2</sup>

2-Des décisions financières prises :

- Construction de la Salle Rémymontaise : afin de percevoir le solde de la subvention au titre des fonds européens, une attestation thermique de fin de travaux est exigée, soit à imputer au C/2313. Le devis d'un montant de 888.00€ TTC pour l'obtention d'une attestation BBIO a été signé avec la société SOCOTEC 167 rue de Beaugé-LE MANS.
- Afin de tester l'isolation des logements locatifs, ont été signés avec l'entreprise GUERIN sis La Tuilerie 72110 St-Cosme-en-Vairais.
  - Pour le logement n°3 Allée des Charmilles, un devis d'isolation du pignon en placo still iso 120mm, isolation du mur du garage côté habitant en placo still 120mm, un complément d'isolation sur plancher en comble perdu en 200mm, et un vélux dans la salle de bain, pour de 3 776.82€ TTC.
  - Pour le logement n° 4 Allée des Charmilles, poses de velux dans une chambre et la salle de bains, pour un montant de 1 766.12€ TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, en prend acte et APPROUVE.

<b>2023-50</b> Délibération – Finances	<b>DECISIONS MODIFICATIVES n°3</b>
---	------------------------------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Compte tenu des notifications depuis la dernière réunion et des devis signés au titre de la délégation consentie au Maire,

Compte tenu que le Département de la Sarthe a attribué une subvention à hauteur de 15 058€ pour les travaux de réparation du Pont du Petit Moulin au titre de l'ADVC, (Aide Départementale à la Voirie Communale). (Inscription budgétaire 1 000€),

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
C/615228	7 000€						
C/678	6 158€			C/2313	900€	C/1323	14 058€
C/-023	-13 158€					C/021	-13 158€

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative présentée

## QUESTIONS DIVERSES

### PERSONNEL

**Agence postale communale** : Mme COLOMBU quitte le poste à l'agence postale communale à compter du 31 décembre 2023. Son remplacement sera assuré à compter du 9 janvier 2024.

**Jours de congés du personnel** : la dernière délibération de 2001 fixant les conditions du temps de travail étant obsolète, notamment au niveau des jours de congés, 8 depuis 2004 au lieu de 9 depuis la suppression du jour de pentecôte, le projet de délibération proposée sera présenté au CST (Comité Social Territorial) avant validation du conseil.

### ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la fin de contrat avec Véolia, un solde de 4 714.58€ a été reversé à la commune et deux poteaux d'incendie ont été remplacés.

Contacts ont été pris avec STGS, nouveau délégataire du SIDPEP, pour conclure une prestation de facturation de l'assainissement collectif et une prestation pour assurer le contrôle des poteaux d'incendie. La résiliation du contrat de contrôle des poteaux d'incendie a été actée avec Véolia (Véolia ne pouvant tirer l'eau du syndicat exploitée par le nouveau délégataire)

### LOGEMENTS LOCATIFS

Un DPE a été réalisé au logement de Montgrignon pour 120€. Le logement est classé en D pour la consommation énergétique (avant E) et en D pour l'émission en GES (avant F).

Selon le diagnostiqueur, des améliorations du logement pourraient être réalisées comme la création d'une trappe au grenier avec une isolation de celui-ci.

Le mode de chauffage pourrait également être étudié. Contact sera pris avec Atersart (Agence des Territoires de la Sarthe) pour établir un diagnostic du logement.

La toiture du hangar communal qui a subi la tempête début novembre a été remise en état rapidement dans la journée par l'entreprise CINTRAT de St-Rémy-des-Monts.

**SALLE REMYMONTAISE** : suite au rapport de mesures acoustiques, le sonomètre va être réglé à 75.0 db(A).

### TRAVAUX REALISES

Mise en place des pots de fleurs au Magasin  
Des poubelles et un panneau affichage mairie sont en cours de réalisation.

### CIMETIERE

Il reste deux cases de columbariums sur 6. Une étude est en cours pour l'acquisition d'un ou deux nouveaux blocs de 3 cases pour 2024.

**DETR** : pas de projets à déposer pour 2024 avant le 15/12/2023.

### PREFECTURE DE LA SARTHE ET LOI D ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, les communes doivent élaborer une cartographie des zones pouvant accueillir des projets. Le délai initialement programmé pour décembre 2023 est reporté en début d'année 2024.

Une concertation sera lancée prochainement sous forme d'un questionnaire adressé aux habitants avec le bulletin annuel, et à retourner pour le 15/01/2024. Deux permanences seront assurées les 08 janvier 2024 de 17h30 à 18h30 et mardi 09 janvier 2024 de 10h à 12h. Les exploitants agricoles seront également conviés à une réunion de consultations.

Ces informations seront diffusées sur le site de la commune, par affichage, ainsi que sur Facebook pour les propriétaires fonciers non-résidents à St Rémy-des-Monts.

Un webinaire aura lieu lundi 11 décembre à 17h30.

### **CONSEIL DÉPARTEMENTAL : BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES**

Le Département de la Sarthe relance les communes pour signer une convention afin de s'équiper de bornes de recharges pour véhicules électriques mais l'acquisition des bornes resterait à leur charge.

Cependant, des sociétés privées installant gratuitement ces bornes, il n'est donc pas donné de suite favorable au Département.

### **MAIRIE DE MAMERS : SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS ET AMENAGEMENTS**

Dans le contexte de transitions écologiques actuel, les transports et déplacements ont un rôle important pour un développement durable. La ville de Mamers doit mener l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs, auquel pourront être associées les communes limitrophes.

Seront définis un maillage de réseaux comme la mise en place de services vélos (stationnement vélos et aménagements).

### **AMR : ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX**

Monsieur le Maire rend compte de quelques points évoqués lors des dernières réunions de l'AMR ET AMF, dont la nécessité pour les communes de devoir s'équiper de coffres forts pour protéger les registres d'état civil et de prévoir leur numérisation.

Pour information les premiers devis publicitaires proposés :

- 3 168€ société Numerize pour la numérisation.
- 2 500 € pour le coffre-fort.

### **COMITE DES FETES**

Remerciements au Comité des Fêtes pour ses nouvelles décorations annonçant le marché de Noël. Les décorations viennent d'être mise en place jusqu'au 15 janvier.

### **REUNIONS COMMISSIONS ET AUTRES DATES**

- CCAS : mardi 28 novembre 2023 : secours matériel
- BULLETIN COMMUNAL : il sera à distribuer à partir du 22 décembre.
- SOIRÉE DES VŒUX : vendredi 12 janvier 2024 à 20h-

### **QUESTIONS DIVERSES DES ELUS**

M PAINEAU demande s'il est possible de limiter la réception des appels téléphoniques intempestifs.

Réponse : une réglementation existe pour limiter les horaires et conditions d'appels mais elle semble ne pas être totalement appliquée, y compris pour les abonnés inscrits sur Bloctel et qui sont malgré tout, sollicités régulièrement. A ce jour aucune solution ne paraît efficace.

MME GISSELERE demande s'il est possible d'avoir plus d'éclairage à la garderie.

Réponse : Il n'y a pas de réseaux à proximité, mais il pourrait être prévu d'installer un éclairage solaire.

PV de la réunion du conseil municipal du 07 décembre 2023

Sans autres questions des élus, la séance est levée à 21h40

Suivent les signatures

Délibérations du 07 décembre 2023 du n°43 au n°51

2023-43	8-8	Environnement	SI <del>A</del> EP du Perche Sud : RPQS : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2022	02/2023
2023-44	8-8	Environnement	SIDPEP Perseigne Maine Saosnois RPQS : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2022 du SI <del>A</del> EP du Saosnois – ville de Mamers et unité de production de bel air	02-03/2023
2023-45	8-4	Aménagement territoire	Avis sur Conférence Régionale de Gouvernance	03/2023
2023-46	7-10	Divers	Cybersécurité	03-04/2023
2023-47	7-5	Subventions	Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes	04/2023
2022-48	7-1	Habitat	Révision des loyers locatifs / charges	04/2023
2023-49	7-5	Finances	Révision tarifs divers : salle, cimetière, assainissement	05/2023
2023-50	5-5	Délégations	Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire -	05/2023
2023-51	7.1	Divers	Décisions modificatives 3	05/2023

Autres sujets abordés sans délibérations et questions diverses pouvant faire l'objet d'un suivi p 6 à 8 /2023.

**PERSONNEL** :agence postale communale démission, jours de congés du personnel

**ASSAINISSEMENT** : fin de contrat Veolia, STGS, nouveau délégataire du SIDPEP.

**LOGEMENTS LOCATIFS** DPE logement de Montgrignon, améliorations à envisager.

**HANGAR COMMUNAL** : réparation suite à tempête.

**SALLE REMYMONTAISE** : sonomètre

**TRAVAUX REALISES** : pots de fleurs au Magasin, poubelles et un panneau affichage mairie en cours

**CIMETIERE** : columbariums

**DETR** : 2024 sans objet .

**PREFECTURE DE LA SARTHE ET LOI D ACCELERATION**

**DES ENERGIES RENOUVELABLES** : concertation

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL** : bornes de recharges électriques

**MAIRIE DE MAMERS** : schéma directeur des modes actifs et aménagements

**AMR** : comptes rendus

**COMITE DES FETES** : décorations

**REUNIONS COMMISSIONS** : compte rendu et dates

**QUESTIONS DIVERSES DES ELUS** : téléphonie, éclairage garderie

LISTE EMARGEMENTS			SIGNATURES
Le Maire	M	Philippe CHARTIER	
1 <sup>er</sup> adjoint	M	David PAYSAN	
2 <sup>ème</sup> adjoint	M	Hubert LECUREUR	
3 <sup>ème</sup> adjoint	MME	Patricia JINJOLET	
4 <sup>ème</sup> adjoint	M	Rémy YVON	
Conseiller municipal	M	Arnaud JUGLET	
Conseillère municipale	MME	Charlotte LETOURNEUR	
Conseillère municipale	MME	Sabrina RICHARD	Excusée
Conseillère municipale	MME	Fanny GISSELERE	
Conseiller municipal	M	Frédéric DESSEAUX	
Conseiller municipal	M	Gilles MURAIL	
Conseiller municipal	M	Alexis FAGOT	Excusé, donne pouvoir à P. CHARTIER
Conseiller municipal	M	Jérôme PAINEAU	
Conseiller municipal	M	Loïc VILLAINÉ	
Conseillère municipale	MME	Sandrine CINTRAT	